

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Le Grand Narbonne

SOMMAIRE

Table des matières

I.	SYNTHESE INTRODUCTIVE	4
I.1	La présentation et l'organisation du service environnement	4
I.2	Les chiffres clés	5
I.3	L'organigramme général du service	5
II.	LES MOMENTS CLES 2022	7
II.1	Réorganisation des services	7
II.2	Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés	7
II.3	Biodéchets	8
II.4	Decheteries	8
II.5	Autres services	9
II.6	Ecopole de Lambert	10
II.7	Site internet	10
II.8	Sacs à ordures ménagères	10
II.9	La poursuite de mise en place des conteneurs enterrés	11
III.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	12
III.1	Le territoire desservi	13
III.2	La population 2022 INSEE et DGF des communes du territoire	14
III.3	Modalités d'exploitation du service public	15
III.4	Les objectifs du service	17
III.5	Tableau de bord	18
III.6	Nature et traitement des déchets	20
IV.	LE SERVICE DES ORDURES MENAGERES	21
IV.1.1	L'organisation du service	22
IV.1.2	Les moyens humains	22
IV.1.3	Les moyens matériels	22
IV.1.4	Les fréquences de collecte et les tonnages en régie	23
IV.1.5	La collecte des ordures ménagères sur la ville de Narbonne	23

V.	LE SERVICE DES DECHETERIES.....	26
V.1	L'organisation et les objectifs du service.....	27
V.2	Les moyens humains.....	28
V.3	Les moyens matériels	28
V.4	La fréquentation.....	28
V.5	Les actions	29
V.6	Le tonnage/les déchets	30
V.7	Les jours et horaires d'ouverture des déchèteries	31
V.8	Les autres services.....	32
VI.	LE SERVICE DU TRI SELECTIF/PREVENTION ET DE LA REDEVANCE SPECIALE	37
VI.1	L'organisation et les objectifs du service.....	38
VI.2	Les moyens humains et matériels	43
VI.3	Les fréquences de collecte par semaine	43
VI.4	Les résultats de la collecte sélective (emballages et verre)	44
VI.5	Traitement et valorisation	46
VI.6	Les filieres complementaires	46
VII.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	48
VII.1	Taux de teom.....	49
VII.2	Bilan annuel de l'exercice 2022 du service environnement.....	50
VII.2.1	Dépenses réelles de fonctionnement.....	50
VII.2.2	Dépenses réelles d'investissement.....	51
VII.2.3	Recettes réelles de fonctionnement.....	51
VII.2.4	Recettes liées au tri sélectif.....	52
VII.3	Montant annuel des principales prestations rémunérées a des entreprises.....	52
VII.4	Matrice des coûts	53
VII.4.1	Définition.....	53
VII.4.2	Cout complet HT par tonne	54
VIII.	GLOSSAIRE	55

I. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

I.1 LA PRESENTATION ET L'ORGANISATION DU SERVICE ENVIRONNEMENT

L'agglomération du Grand Narbonne est un territoire reconnu pour son cadre de vie et sa forte attractivité touristique comprenant une frange littorale, et est située dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Notre ambition en matière de développement durable, le respect de nos espaces naturels et l'importance que nous accordons à la qualité de la gestion des déchets participent ainsi à leur manière à l'attractivité du territoire. Le Grand Narbonne est engagé depuis de nombreuses années sur une optimisation de la collecte des déchets ainsi que sur l'amélioration constante du tri sélectif et plus récemment la gestion des biodéchets.

Ces évolutions passent par un changement des comportements de consommation qui nécessitent à la fois d'agir sur de la prévention en amont mais également par l'utilisation de techniques appropriées et respectueuses de l'environnement, s'agissant de leur gestion et de leur traitement.

La mission première du service environnement est de mettre en œuvre la compétence collecte, traitement et le tri des déchets ménagers et assimilés au sein des services de « collecte des ordures ménagères », « collecte sélective », « déchèteries/prestations diverses » et « redevance spéciale ».

Les agents du Grand Narbonne assurent en régie sur une partie du territoire, la collecte, le transport des déchets ménagers, le tri et la récupération des divers matériaux au sein des 18 déchèteries de l'Agglomération.

Le Grand Narbonne s'appuie par ailleurs sur les compétences techniques de prestataires (Nicollin, Suez Environnement, Sede, Clape Recyclage, Lavoye, Minervois recyclage, Triadis) et travaille en partenariat avec les éco-organismes (Citéo, OCAD3E, Re_fashion, Ecosystem, Ecomaison...).

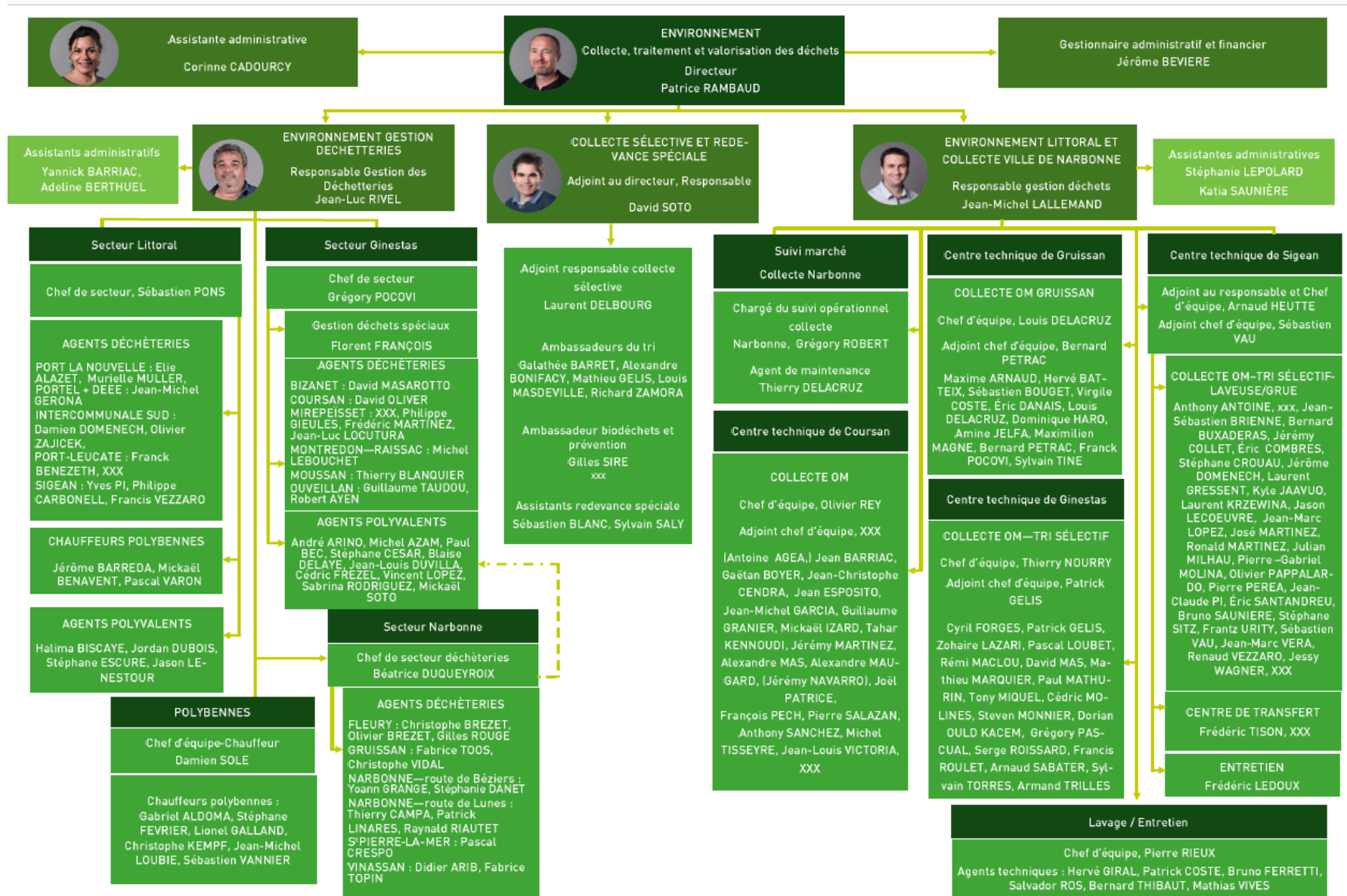
Le service, compte 172 agents permanents, 58 contractuels et 68 saisonniers. Il est rattaché au pôle Services à l'Environnement et à la Population, dirigé par un Directeur Général Adjoint (DGA) sous la responsabilité du Directeur Général des Services du Grand Narbonne.

I.2 LES CHIFFRES CLES



I.3 L'ORGANIGRAMME GENERAL DU SERVICE

ORGANIGRAMME DU SERVICE



II. LES MOMENTS CLES 2022

II.1 REORGANISATION DES SERVICES

Pour plus de cohérence entre les services, le Grand Narbonne a souhaité réorganiser le service environnement avec l'arrivée d'un responsable déchèteries. Le service d'ordures ménagères des 3 secteurs est maintenant géré par un responsable.

Ainsi, depuis le début de l'année, le service a été réorganisé en 3 services distincts et les 3 responsables travaillent de concert pour répondre aux besoins du territoire pour la gestion de nos déchets qui comprend :

- Les déchèteries
- Le tri sélectif/Prévention
- Les ordures ménagères



II.2 PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le PLPDMA est une obligation réglementaire qui s'inscrit dans la stratégie des 3R (Réduire/Réemploi/Recyclage).

Après la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) en 2021, la commission s'est réunie et a validé le PLPDMA présenté par le service. Il sera un support de ligne de conduite à tenir dans la prévention des déchets pour les 4 années à venir.

L'objectif du Grand Narbonne, est de mettre en œuvre des actions cibles pour détourner la production de déchets avec la participation des différents acteurs sur l'ensemble du territoire. Un plan est réalisé afin de suivre et d'amender ces actions qui feront l'objet d'un bilan annuel et seront ajustables et révisables en fonction des besoins et des résultats.



II.3 BIODECHETS

Le Grand Narbonne a lancé une étude préalable à la mise en place d'une gestion des biodéchets en cofinancement avec l'ADEME et la Région (cf. page 39).

Dans le cadre de la réglementation de la réduction des DMA (déchets ménagers et assimilés) et conformément à la loi anti-gaspillage, un des objectifs fixés dans le PLPDMA est la mise en place de la collecte des biodéchets (déchets biodégradables).

Dès janvier 2024, les professionnels et les ménages devront pouvoir trier à la source leurs biodéchets.

A ce titre, le Grand Narbonne a expérimenté une collecte de biodéchets auprès de 4 professionnels des métiers de bouche : McDonald's (Montredon et Narbonne), Frites d'oc (pépinière école), les fines louches et Marco (marché).

Cette opération est effectuée par Suez dans le cadre de la DSP Écopôle.

29 Tonnes de biodéchets ont été collectées et détournées de l'enfouissement pour alimenter le méthaniseur du centre de recherche du Bioressource lab.



Bac à biodéchets

II.4 DECHETERIES

Incivilités

Face aux nombreuses incivilités à l'égard des agents et afin d'améliorer leurs conditions de travail, un panneau incitant les usagers à respecter les agents a été apposé à l'entrée de la déchèterie de Béziers. Cette initiative sera généralisée à l'ensemble des déchèteries.



Signalétique

En parallèle, une nouvelle signalétique a été installée permettant à l'utilisateur d'identifier plus facilement le dépôt des différents flux. Elle facilite ainsi le fonctionnement des déchèteries en période d'affluence sur la plateforme. Ce dispositif devrait s'étendre à l'ensemble des déchèteries.



Sensibilisation

Suite à des dépôts de fusées de détresse des navires de plaisance dans les bennes à tout venant, des départs de feu ont été signalés au niveau de l'usine de traitement des encombrants du Grand Narbonne, lors du vidage des bennes.

Les fusées de détresse même usagées représentent un danger.

Aussi, le Grand Narbonne a souhaité lancer une campagne de sensibilisation auprès des plaisanciers afin de les inciter à déposer les fusées auprès des magasins d'accastillage ou de certaines capitaineries des ports littoraux audois.



RAPPORTEZ vos FEUX DE DÉTRESSE* DANS VOTRE MAGASIN D'ACCASTILLAGE, SANS OBLIGATION D'ACHAT
DANS LA LIMITE DES STOCKS AUTORISÉS DANS VOTRE MAGASIN.

*Feux à main, fusées parachutes et fumigènes ** tous les lieux de vente de produits pyrotechniques doivent reprendre les déchets issus de ce type d'engins

NARBONNE	LEUCATE	GRUISSAN
BC MARINE Av. les Cigales 11100 Narbonne-plage	ACER NAUTIC Zone technique du Port 300 Quai de la Pla de l'Entrée 11370 Port Leucate	NAUTILAND (TOUT POUR LE BATEAU) Zone technique du Port 11430 Gruissan
DÉCATHLON Zac Bonne Source 11100 Narbonne	ALICEANE MARINE LEUCATE (AD) Zone technique du Port 210 Quai du pla de l'Entrée 11370 Port Leucate	USHIP GRUISSAN Zone technique du Port 11430 Gruissan
PORT-LA-NOUVELLE COMPTOIR MARITIME LE CABESTAN 552 Quai du Port 11210 Port-la-Nouvelle		BOIS & YACHTING GRUISSAN SURF SHOP 26 zone technique portuaire 11430 Gruissan

LES PRODUITS PEUVENT SAUVER DES VIES MAIS ILS RESTENT DES PRODUITS SENSIBLES ET PEUVENT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT.

www.legrandnarbonne.com



II.5 AUTRES SERVICES

Eco mobilier devient



Le dispositif est désormais étendu à 17 déchèteries (sauf celle de Bizanet).



- ➔ 3 627 tonnes récupérées
- ➔ 1 037 enlèvements
- ➔ 3.5 t/benne

Poursuite de l'installation des composteurs collectifs 400 L et 800 L

14 sites supplémentaires de compostage partagé ont été mis en service (quartiers, communes et établissements privés).



II.6 ECOPOLE DE LAMBERT

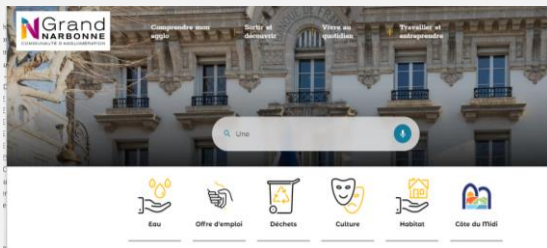
Initiées cette année, le Grand Narbonne organise en partenariat avec l'Ecopôle, des visites du centre de traitement afin de sensibiliser les agents aux processus du traitement des déchets.



II.7 SITE INTERNET

Retrouvez le fil des actualités et des activités du service environnement sur le site du Grand Narbonne :

- Onglet « **Déchets** »



Gérer ses déchets

Une des missions du Grand Narbonne est d'assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers. Ceci inclut le tri sélectif qui doit être intensifié et optimisé dans l'objectif de moins polluer. Cette mission passe par la sensibilisation des administrés à un meilleur respect de l'environnement, un enjeu majeur aujourd'hui.



Le Grand Narbonne s'est engagé dans une politique volontariste pour préserver son environnement. C'est pourquoi les élus de la Communauté d'agglomération ont mis en place un plan d'investissement de huit millions d'euros pour la création de l'Ecopôle. Situé sur le site de Lambert à Narbonne, ce centre de tri, performant et innovant, permettra à terme de valoriser jusqu'à 40% des déchets collectés sur les 37 communes.

Grâce à cet outil, Le Grand Narbonne a pour objectif d'augmenter la quantité des déchets recyclés, maîtriser les coûts de collecte et maintenir de l'emploi sur le site. Simplifier le geste de tri, sensibiliser les enfants et les habitants au tri sélectif, proposer des déchèteries de proximité, tant aux particuliers qu'aux professionnels, sont autant d'actions mises en oeuvre par la collectivité.

Et c'est ensemble, grâce aux efforts quotidiens de chaque habitant de la Communauté d'agglomération, que Le Grand Narbonne pourra augmenter la part de déchets recyclés et limiter l'enfouissement.



Ordures ménagères



Tri sélectif



Composter ses déchets



18 déchèteries



Les déchets des professionnels



L'Ecopôle Suez / Grand Narbonne

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapport annuel 2021
PDF - 50 pages - 738 Mo

[J. Tiliéberger](#)

Rapport annuel 2020
PDF - 49 pages - 588 Mo

[J. Tiliéberger](#)

II.8 SACS A ORDURES MENAGERES

Dotation annuelle de sacs à ordures ménagères

Le Grand Narbonne a maintenu la fourniture de sacs à ordures ménagères de 30L aux communes sauf pour les communes qui n'ont pas souhaité être dotées (Gruissan, Leucate, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, St Marcel-sur-Aude et St Nazaire d'Aude).

2 894 000 sacs pour un montant de **79 380 € TTC**.

Le prestataire du Grand Narbonne assure la livraison aux communes.

Les communes assurent la distribution auprès de leurs administrés.

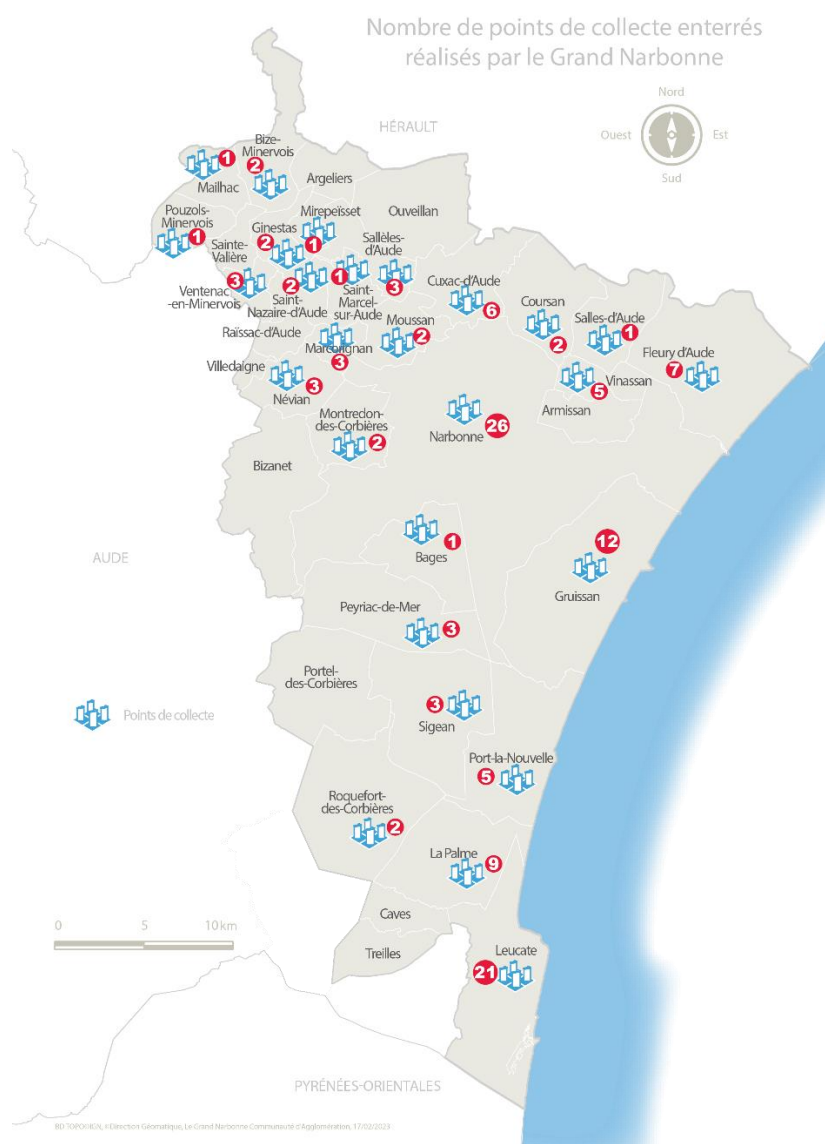


II.9 LA POURSUITE DE MISE EN PLACE DES CONTENEURS ENTERRES

▪ LES INSTALLATIONS DE L'ANNÉE 2022

La modernisation des équipements de collecte se poursuit pour améliorer l'intégration des équipements de collecte au milieu urbain, faciliter l'accès du tri et limiter les nuisances visuelles et olfactives des points de collecte. Cette année les communes de Bages, Gruissan, Leucate, Moussan, Narbonne, Peyriac de mer, Port la Nouvelle, Roquefort, Saint Nazaire d'Aude, Sallèles d'Aude et Ventenac en Minervois ont été dotées de colonnes enterrées, soit un total de **75** pour un montant de **546 697 TTC**.

La fourniture est assurée par le Grand Narbonne, les travaux d'implantation sont réalisés par les communes ou les lotisseurs privés.



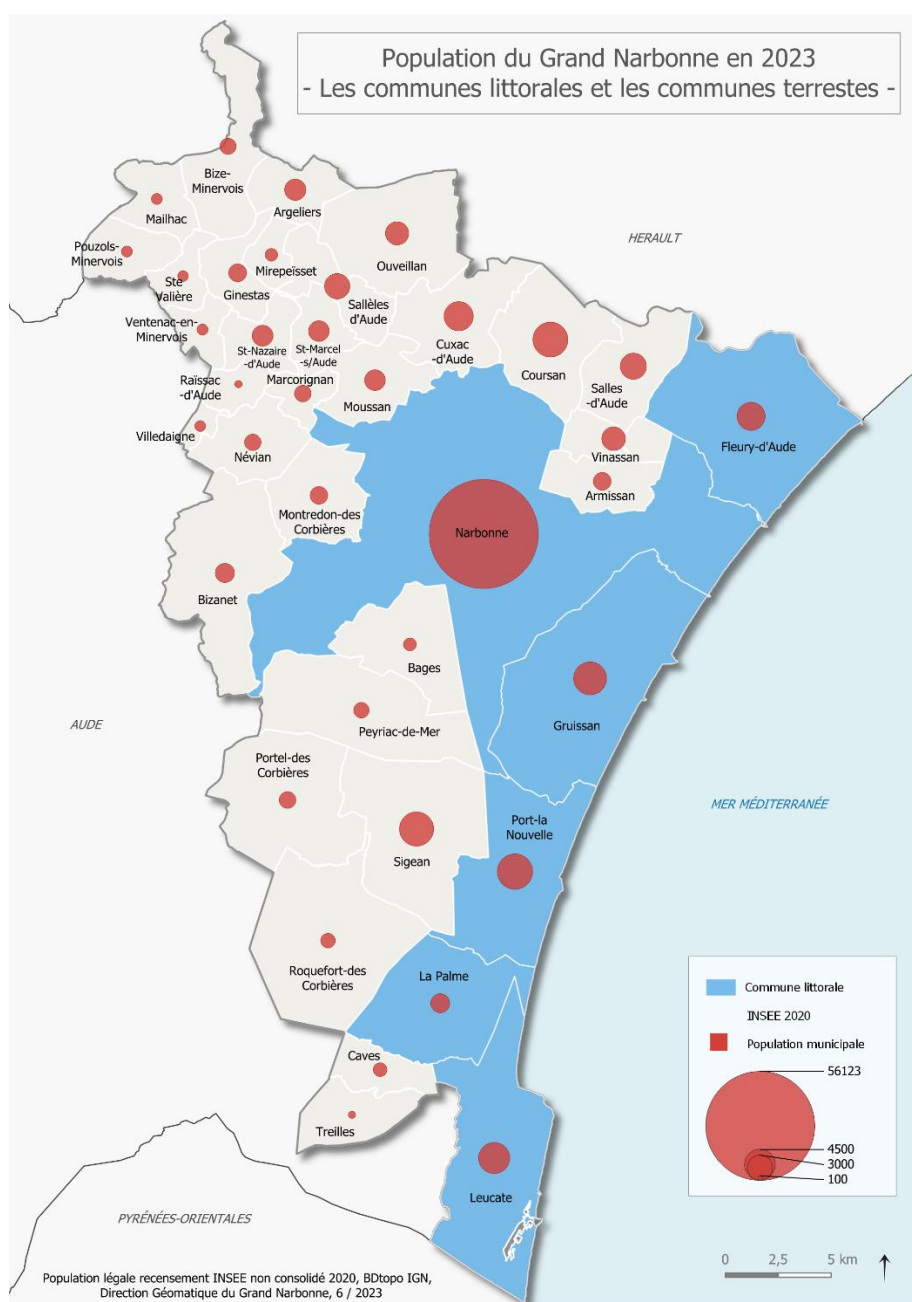
Les points de collecte enterrés réalisés par le Grand Narbonne depuis 2012 comptent **586** conteneurs.

III. LES INDICATEURS TECHNIQUES



III.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

- ✓ 37 communes
- ✓ 931 km²
- ✓ 133 409 habitants en 2022 (INSEE)
- ✓ 114 601 locaux d'habitation
- ✓ 50 km de littoral
- ✓ 40% de résidences secondaires
- ✓ 261 813 lits touristiques dont 25%



- Les terres marquées par un territoire agricole
- Le littoral marqué par une forte activité estivale

III.2 LA POPULATION 2022 INSEE ET DGF DES COMMUNES DU TERRITOIRE

	Population INSEE	Population DGF
ARGELIERS	2 221	2 328
ARMISSAN	1 543	1 633
BAGES	799	914
BIZANET	1 774	1 842
BIZE-MINERVOIS	1 240	1 394
CAVES	919	1 036
COURSAN	5 921	6 031
CUXAC-D'AUDE	4 097	4 201
FLEURY	3 820	11 628
GINESTAS	1 520	1 605
GRUISSAN	5 167	15 673
LA PALME	1 735	2 071
LEUCATE	4 670	18 404
MAILHAC	586	663
MARCORIGNAN	1 341	1 384
MIREPEISSET	771	833
MONTREDON-DES-CORBIERES	1 500	1 547
MOUSSAN	2 078	2 132
NARBONNE	56 700	62 865
NEVIAN	1 321	1 353
OUVEILLAN	2 614	2 850
PORT-LA-NOUVELLE	5 863	10 285
PEYRIAC-DE-MER	1 155	1 300
PORTEL-DES-CORBIERES	1 358	1 469
POUZOLS-MINERVOIS	574	667
RAISSAC-D'AUDE	267	288
ROQUEFORT-DES-CORBIERES	1 008	1 324
SAINTE-MARCEL-SUR-AUDE	2 066	2 124
SAINTE-VALIERE	547	610
SALLELES-D'AUDE	3 067	3 183
SALLES-D'AUDE	3 330	3 590
SIGEAN	5 629	6 273
TREILLES	260	310
VENTENAC-EN-MINERVOIS	584	665
VILLEDAGNE	542	569
VINASSAN	2 711	2 765
TOTAL	133 409	179 984

III.3 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC

Les missions de collecte des déchets sur le territoire sont réalisées en régie (moyens techniques internes) et par des prestataires différents selon les marchés conclus.

En régie :

- ✓ Collecte de bacs roulants et des colonnes enterrées à ordures ménagères à l'exception de Narbonne
- ✓ Collecte des bacs roulants de tri sélectif
- ✓ Collecte de cartons en bacs roulants et en porte à porte
- ✓ Collecte de colonnes à cartons sur 4 communes
- ✓ Rotations des coffres en déchèteries

Les prestataires de service :

- ✓ SUEZ pour la collecte du tri sélectif des colonnes aériennes et enterrées sur l'ensemble du territoire
- ✓ SUEZ pour la collecte du verre en colonnes aériennes et enterrées sur l'ensemble du territoire
- ✓ SUEZ pour des prestations de rotations des coffres en déchèteries
- ✓ Nicollin pour la collecte des bacs roulants à ordures ménagères, de tri sélectif et de cartons pour la ville de Narbonne
- ✓ Nicollin pour la collecte des colonnes enterrées à ordures ménagères pour la ville de Narbonne

Le service :

Une équipe 172 agents titulaires répartis dans différents secteurs d'activités : collecte en apport volontaire, transport des bennes de déchèteries, gardien en centres de valorisation, administratif et encadrement.

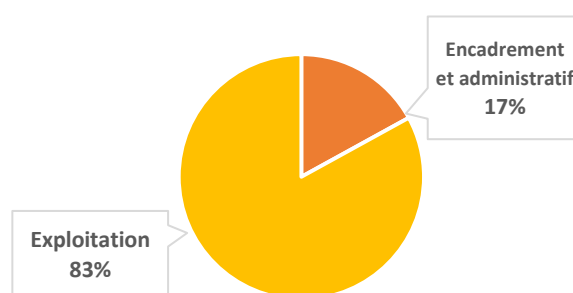
Cette équipe est renforcée par des contractuels tout au long de l'année et l'été par des saisonniers.



95%



5%



Un parc de véhicules de :

95 engins (bennes, camions, laveuses, packmats, VL...)

Les modes de collecte :

Le matériel de pré-collecte se compose de bacs roulants, de colonnes aériennes et colonnes enterrées. Dans un souci d'optimisation, les points de pré collecte regroupe les ordures ménagères et le tri sélectif.

Les fréquences de collecte sont liées à la saisonnalité qui se distingue en 3 périodes :

- ✓ La période « creuse » : de janvier à mai et d'octobre à décembre
- ✓ La période « inter saison » : juin et septembre
- ✓ La période « estivale » : juillet et août

Le flux d'ordures ménagères est celui qui subit le plus d'ajustement selon les saisons.

1/ Secteur périurbain :

- ✓ OM : 3 collectes par semaine toute l'année y compris les jours fériés (sauf si tombe un samedi ou un dimanche).
- ✓ Ecart : 1 collecte par semaine toute l'année.
- ✓ TS : 2 collectes par semaine toute l'année

2/ Secteur littoral :

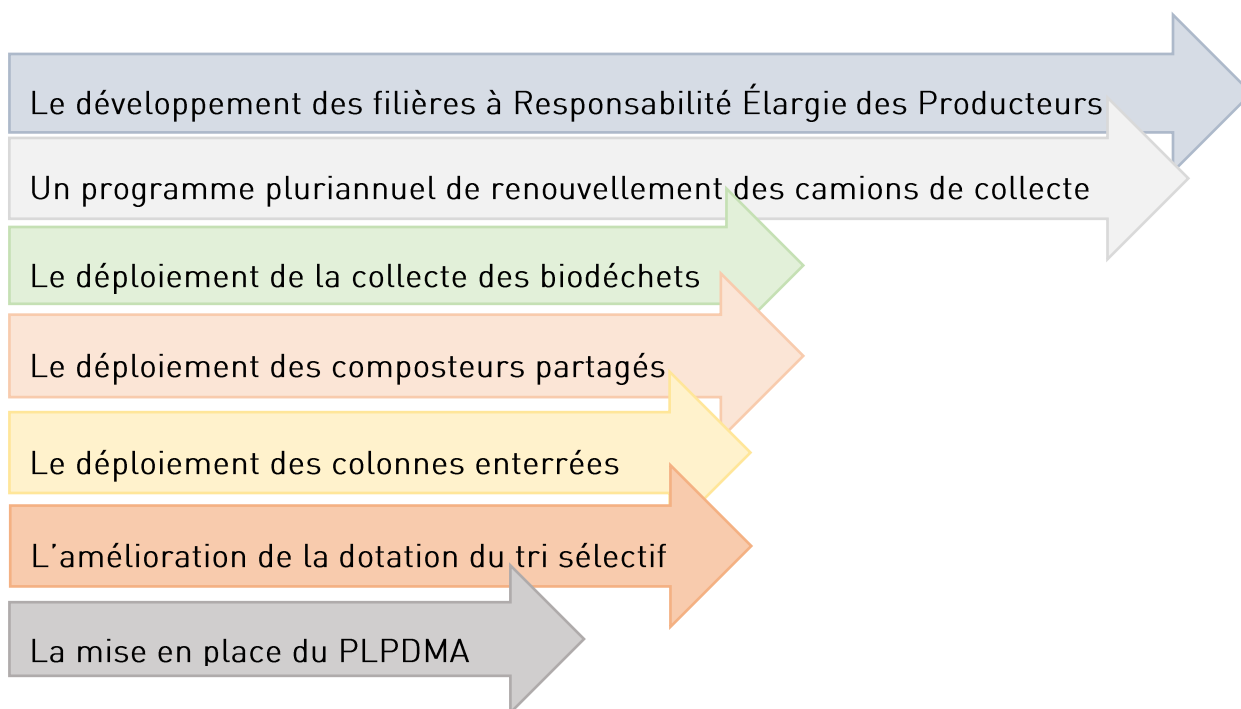
- ✓ OM : Période creuse : De janvier à mai et d'octobre à décembre 3 collectes semaine
Inter saison : juin et septembre 4 collectes par semaine
En saison : Juillet et Août 7 collectes par semaine pour les stations balnéaires
- ✓ Ecart : Période creuse : de janvier à mai et d'octobre à décembre 1 collecte par semaine
Inter saison : juin et septembre 2 collectes par semaine
En saison : Juillet et Août 2 collectes par semaine
- ✓ TS : Période creuse : de janvier à mai et d'octobre à décembre 1 collecte par semaine
Inter saison : juin et septembre 1 collecte par semaine
En saison : juillet et août 2 collectes par semaine

L'organisation des tournées :

- ✓ La collecte des ordures ménagères (en régie et par un prestataire) s'effectue de 5h à 13h30.
- ✓ La collecte du tri sélectif (en régie et par un prestataire) s'effectue principalement de 5h30 à 13h00 en période hivernale et se décline toute la journée en période touristique.

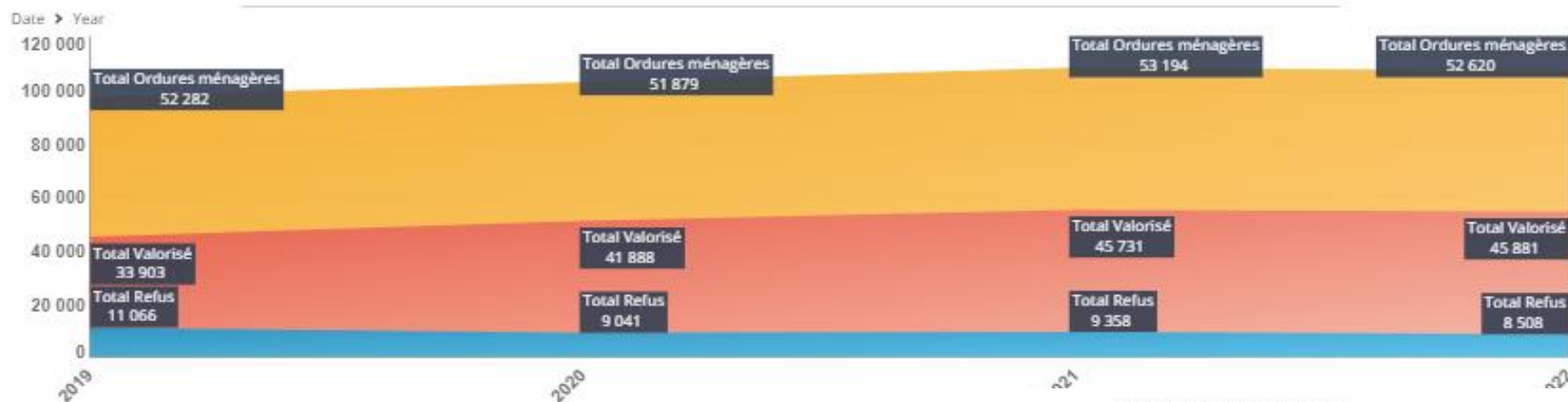
III.4 LES OBJECTIFS DU SERVICE

Le service poursuit son optimisation pour assurer une maîtrise des coûts et un service de qualité. Cette optimisation comprend :

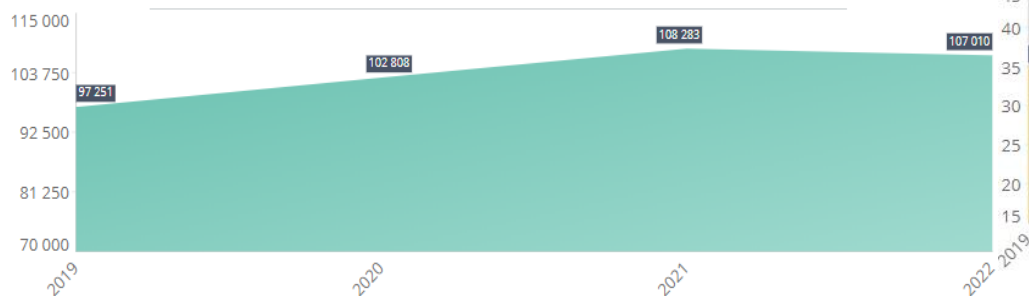


III.5 TABLEAU DE BORD

Composition de la production de déchets



Evolution de la production de déchets (en tonnes)



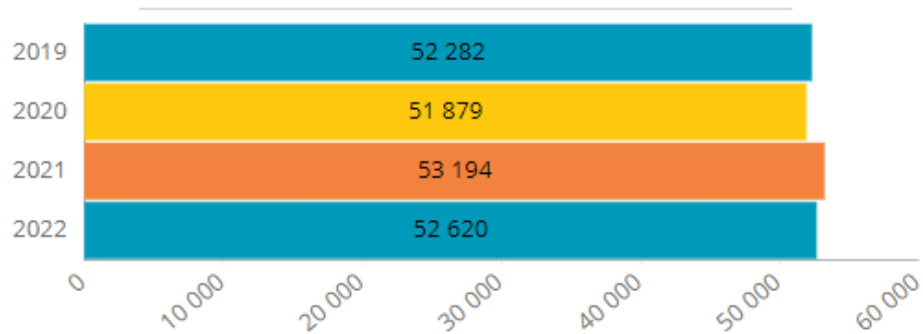
Evolution du % de valorisation



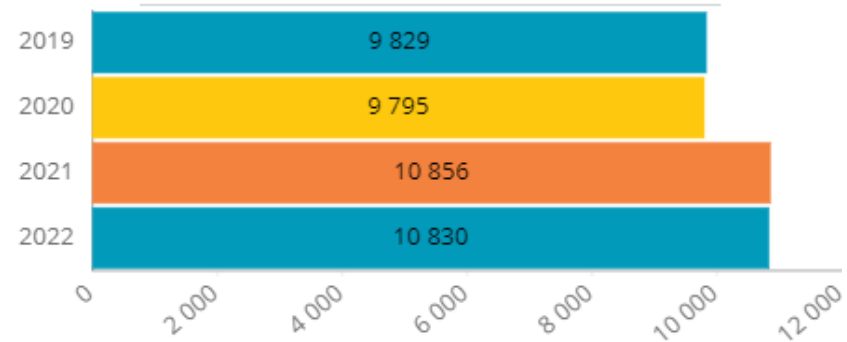
Evolution de l'enfouissement (en tonnes)



Production Ordures Ménagères (en tonnes)

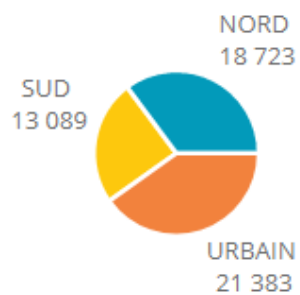


Traitement Collecte sélective (en tonnes)

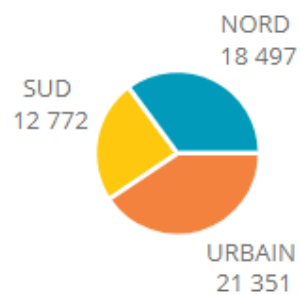


Production OM par secteurs

2021



2022



Part du traitement EMR/Verre

2021

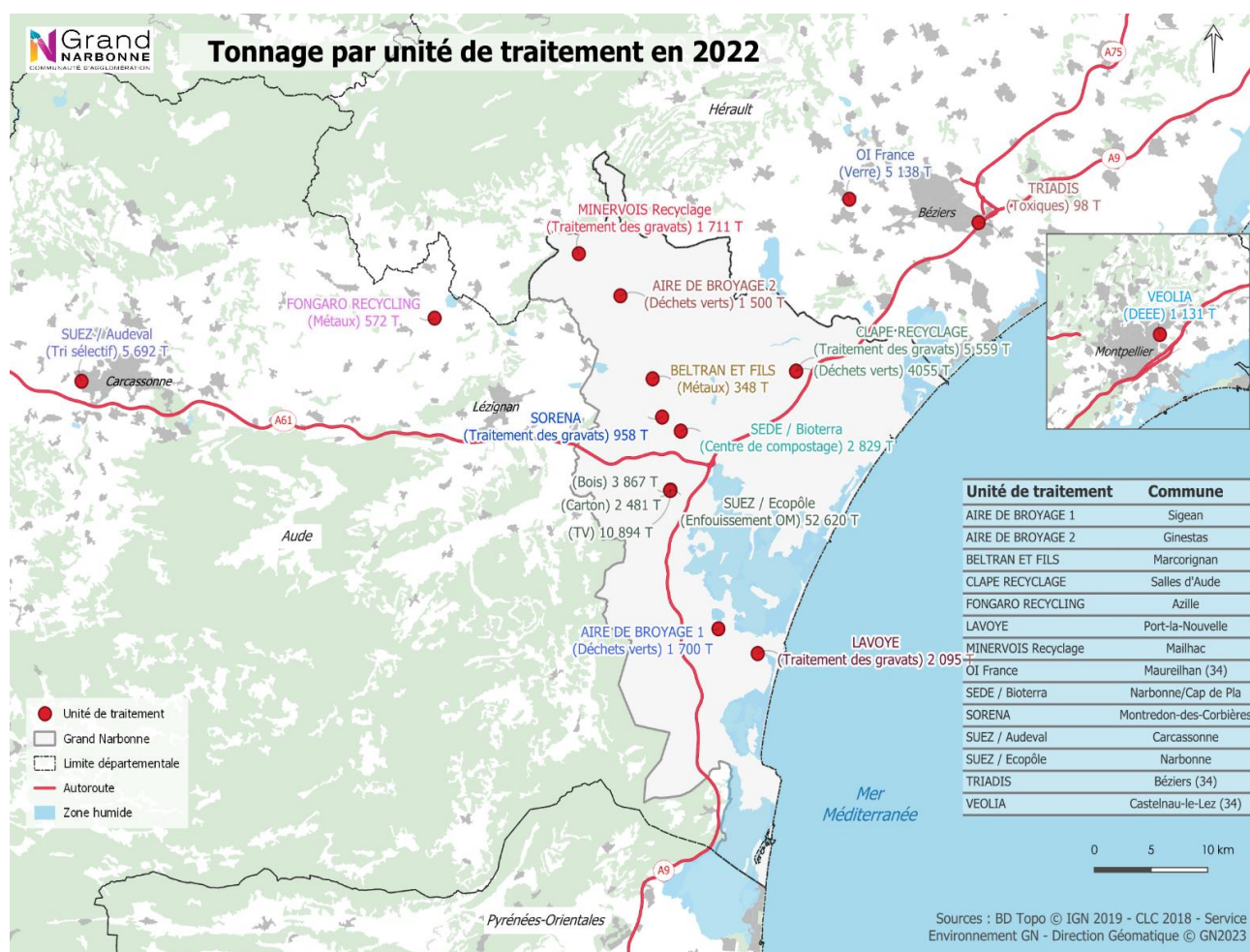


2022



III.6 NATURE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Type de traitement	Déchets	Tonnage	% Tonnage total	Nature du traitement
Valorisation énergétique	Ordures ménagères	52 620	56%	Centre d'enfouissement 100 % dont une partie valorisée en biogaz
	Refus de tri	786	1%	Centre d'enfouissement : 100%
	DDS	98	0%	Centre de traitement spécialisé
Valorisation matière	Emballages recyclables et papier	5 692	6%	Centre de tri : tri 100%
	Carton	2 481	3%	Centre de tri : tri 100 %
	Verre	5 138	6%	Centre de tri : tri 100 %
	Bois	3 867	4%	Centre de tri : recyclage
	Gravats	10 313	11%	Prestataires : recyclables 100%
	Métaux ou ferraille	918	1%	Prestataires : tri et recyclage 100%
	DEEE	1 131	1%	Centre de tri : tri 100%
Valorisation organique	Végétaux	10 167	11%	Compostage : 100%
Total		93 211		



IV. LE SERVICE DES ORDURES MENAGERES



IV.1.1 L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service de collecte comprend trois secteurs :

- Le secteur péri-urbain nord : Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize Minervois, Coursan, Cuxac d'Aude, Fleury d'Aude, Ginestas, Mailhac, Marcorignan, Mirepeisset, Montredon des Corbières, Moussan, Néviau, Ouveillan, Pouzols Minervois, Raissac d'Aude, Saint Marcel sur Aude, Saint Nazaire d'Aude, Sainte Valière, Salles d'Aude, Sallèles d'Aude, Ventenac-en-Minervois, Villedaigne, Vinassan,
- Le secteur urbain : Narbonne et Narbonne Plage
- Le littoral et péri-urbain sud : Caves, Gruissan, La Palme, Leucate, Peyriac de Mer, Port la Nouvelle, Portel des Corbières, Roquefort des Corbières, Sigean, Saint-Pierre la mer, Treilles.

Ce dispositif permet de mutualiser et d'optimiser les services de collecte, d'entretien et de lavage (tant au niveau du matériel que des moyens humains).

Dans le cadre d'un marché de prestations de service, la société NICOLLIN assure la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables ainsi que le nettoyage des bacs sur la commune de Narbonne (contrat de janvier 2018).

IV.1.2 LES MOYENS HUMAINS

- Les agents de collecte répartis sur 4 sites :



IV.1.3 LES MOYENS MATERIELS

- ÉTAT DU PARC EN RÉGIE
 - 33 Bennes à Ordures Ménagères (dont 5 BOM Grue, 5 BOM « hybride », 23 « classiques »)
 - 4 Laveuses,
 - 11 Polybennes PL
 - 4 Polybennes 3.5 T
 - 11 Fourgons
 - 3 Camions plateaux 3.5 T
 - 6 Utilitaires (dont 1 électrique)
 - 11 Véhicules (dont 1 électrique)
 - 12 Engins (4 compacteurs, 2 grues sur berce (grappin), 3 élévateurs, 2 chargeurs, 1 module de lavage)

☞ En 2022, le service Environnement a procédé au renouvellement de véhicules pour un investissement de **591 878 € TTC** soit 1 BOM Grue 26T/20 m³, 1 polybenne 19T, 1 polybenne 3.5T et 1 fourgon trafic.

IV.1.4 LES FREQUENCES DE COLLECTE ET LES TONNAGES EN REGIE

▪ FRÉQUENCE DE COLLECTE DU PÉRIURBAIN ET DU LITTORAL

Les fréquences sur le territoire sont variables entre les secteurs Périurbain et Littoral selon la saisonnalité pour encadrer au mieux les variations de charges saisonnières de C3 à C7 (une collecte s'effectue entre 3 et 7 fois par semaine).

▪ LES TONNAGES COLLECTES DU PÉRIURBAIN ET DU LITTORAL

Secteurs	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnage 2022
Périurbain Nord Est (Ginestas et Coursan)	13 119.80	12 988.72	11 717.72
Périurbain Sud et Littoral (Gruissan, Sigean, St Pierre et marchés)	15 844.76	17 168.92	17 743.58

▪ CENTRE DE TRANSFERT DE SIGEAN

Les agents assurent le vidage des bennes à ordures ménagères dans des semi-remorques afin de limiter les rotations vers le centre d'enfouissement de Lambert (Narbonne).

▪ PRESTATIONS DE LAVAGE ET D'ENTRETIEN DES CONTENEURS

Le Grand Narbonne possède 2 centres de lavage :

- Centre technique du Grand Narbonne, rue Antoine Becquerel à Narbonne
- Centre technique de Sigean, chemin du recobre à Sigean

Les équipes de lavage effectuent le nettoyage mécanisé des bacs 4 fois par an en prestation complète et 2 demi-prestations annuelles sur les cœurs de villages au moyen de véhicules spécifiques sauf sur le centre-ville de Narbonne.

De plus, ces agents assurent le nettoyage des colonnes de tri sélectif ainsi que le nettoyage des bacs enterrés sur l'ensemble du territoire.

IV.1.5 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES SUR LA VILLE DE NARBONNE

▪ LE PRESTATAIRE

La société NICOLLIN exécute les prestations de collecte sur la commune de Narbonne (Narbonne et Narbonne Plage).

La société NICOLLIN effectue également le nettoyage des bacs à ordures ménagères et des colonnes enterrées 4 fois par an en cœur de ville uniquement.

- NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

Une population permanente de 56 700 habitants à l'année, avec un pic saisonnier atteignant 70 000 à 80 000 habitants environ.

- LES MOYENS MATÉRIELS

- ✓ Véhicules affectés au service : 15 BOM, 2 micros benne VL, 2 micros benne PL.
- ✓ Réserve : 1 mini benne PL, 1 BOM de 9m³, 1 BOM de 16 m³, 1 BOM Grue, mini benne VL.

- ZONES DESSERVIES ET FREQUENCES/ MOYENS HUMAINS SELON LES PERIODES

Zones suivant CCTP GN	Fréquences
1/ Centre-Ville et bds de ceinture du CV	C7*
1 bis/ Quai de Lorraine et avenue Anatole France	C6
2/ Quartiers périphériques des boulevards du CV	C5
3/ Secteurs des grands ensembles à habitat collectif	C6
4/ Autres quartiers que ceux du 1 et 2	C3 et C4 renfort sur zones sensibles
5/ Tous les restaurants, métiers de bouche et hôtels sauf ceux de Narbonne plage	C6
6/ Ecartes ruraux, Croix Sud, La Coupe, Echangeur Sud, Forum Sud, Plaisance et Bonne Source	C2

Période	Fréquence OM Narbonne Plage	Effectif globaux GN
Du 01/01 au 31/03 et Du 06/12 au 31/12	C2 Lundi et vendredi	17 chauffeurs 12 ripeurs
Du 04/10 au 05/12	C3 Lundi, Mercredi et Samedi	17 chauffeurs 12 ripeurs
Du 01/04 au 13/06 et Du 20/09 au 03/10	C4 Lundi, Mercredi, Samedi et Dimanche	17 chauffeurs 12 ripeurs
Du 14/06 au 11/07 et Du 30/08 au 19/09	C6 Tous les jours sauf vendredi	18 chauffeurs 13 ripeurs
Juillet et aout	C7 Tous les jours	19 chauffeurs 14 ripeurs

* exemple C7 = collecte sur 7 jours par semaine

Renfort en collecte OM en C7 toute l'année, dimanches et jours fériés, sur le centre-ville et sur les zones sensibles.

La collecte sélective est effectuée en C2.

- LES TONNAGES COLLECTÉS SUR NARBONNE

Secteur	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022
Narbonne et Narbonne Plage et Marchés	22 914.60	23 036.92	23 159.02

- LA COLLECTE DES CONTENANTS

ORDURES MENAGERES	
Bacs roulants	Conteneurs enterrés
3 640 (660L)	94

V. LE SERVICE DES DECHETERIES



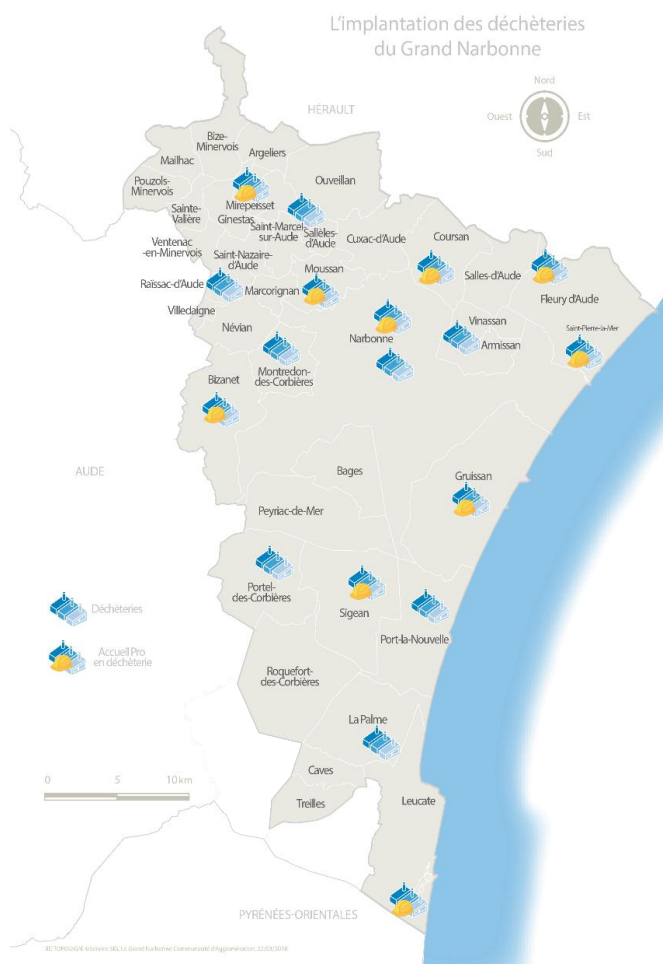
V.1 L'ORGANISATION ET LES OBJECTIFS DU SERVICE

Le service « déchèteries et prestations diverses » comprend **18** déchèteries.

Pour rappel, les déchèteries du Grand Narbonne accueillent gratuitement les particuliers pouvant déposer des déchets non pris en compte ou interdits à la collecte des ordures ménagères.

Accueil des professionnels :

Pour lutter contre les dépôts sauvages, favoriser le tri et faciliter le travail des professionnels tout en optimisant les temps de trajets vers des exutoires de traitement, **11** déchèteries accueillent les professionnels à hauteur de **1m³ de dépôt par semaine** : Gruissan, Mirepeisset, Narbonne (route de Lunes et de Béziers), Fleury d'Aude, Coursan, Port-Leucate, Sigean, St Pierre la Mer, Bizanet et Moussan sur le principe du tri et du paiement des produits déposés après signature d'une charte d'engagement.



Bilan de fonctionnement :

Années	Nombre de dépôts	Nombre de professionnels facturés	Recettes
2020	388	214	53 086 €
2021	433	168	36 107 €
2022	244	107	33 939 €

Le différentiel entre le nombre de dépôts et le nombre de facturations s'explique par le fait que les professionnels n'ont pas la même fréquence d'apports.

V.2 LES MOYENS HUMAINS

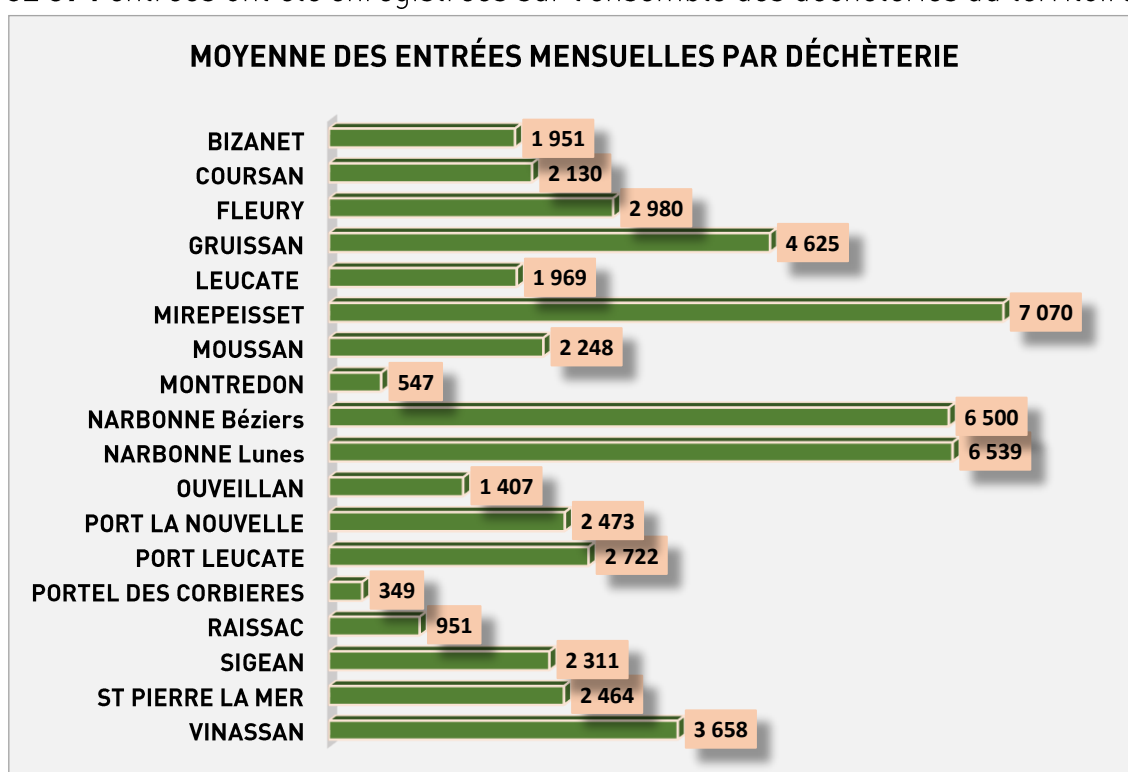
- EFFECTIF
 - 62 agents titulaires de déchèteries et chauffeurs polybennes.

V.3 LES MOYENS MATERIELS

- ÉTAT DU PARC EN RÉGIE
 - 10 polybennes, 12 utilitaires, 3 véhicules, 4 packmats et 2 chargeurs

V.4 LA FREQUENTATION

52 894 entrées ont été enregistrées sur l'ensemble des déchèteries du territoire.



Adresses des déchèteries :

BIZANET	Rte Les Cayrels	NARBONNE	Rte de Béziers
COURSAN	ZA la Condamine	OUVEILLAN	Le Colombier
FLEURY	Av. de Salles	PORT LEUCATE	Av. de l'île
GRUISSAN	Rte Notre dame des Auzils	PORT LA NOUVELLE	Chemin des Vignes
LEUCATE	Lieu-dit la Prade	PORTEL DES CORBIERES	Chemin des Plâtrières
MIREPEISSET	Rte de Ginestas	RAISSAC	Rte de Canet
MONTREDON	Av. du Languedoc ZI	St PIERRE LA MER	Bd du Canigou
MOUSSAN	Lieu-dit de Pech Romieu	VINASSAN	Rte d'Armissan
NARBONNE	Rte de Lunes	SIGEAN	Chemin du Recobre

Plate-forme de Broyage pour les déchets verts : Rue Jean Cocteau à Sigean et Route de Ginestas à Mirepeisset.

V.5 LES ACTIONS

▪ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Le Grand Narbonne conventionne avec l'association IDEAL (entreprise d'insertion) qui s'engage en faveur du réemploi, de la réutilisation et du recyclage de biens en fin de vie.

Ainsi, le Grand Narbonne permet la collecte des matières premières (vélos, unités centrales, écrans etc...) soit **2 739** unités collectées nécessaires à leurs actions.

Dans le cadre de ce partenariat, le Grand Narbonne participe à l'économie circulaire et au réemploi sur son territoire.

▪ VISITE DES DECHETERIES

Cette année le Grand Narbonne a initié des visites sur les déchèteries pour les écoles, les ambassadeurs du tri et le TIG (Travail d'Intérêt Général) afin de les sensibiliser au tri à la revalorisation des déchets.



TIG -Déchèterie route de Béziers



École primaire de Sigean/Déchèterie de Sigean

▪ TRAVAUX EN DECHETERIES

Des travaux à hauteur de **232 303.87 TTC** ont été investis sur les déchèteries (clôture, pose de concertinas, aménagement des quais etc...).



Mur de clôture à Fleury



Barrière à Ouveillan

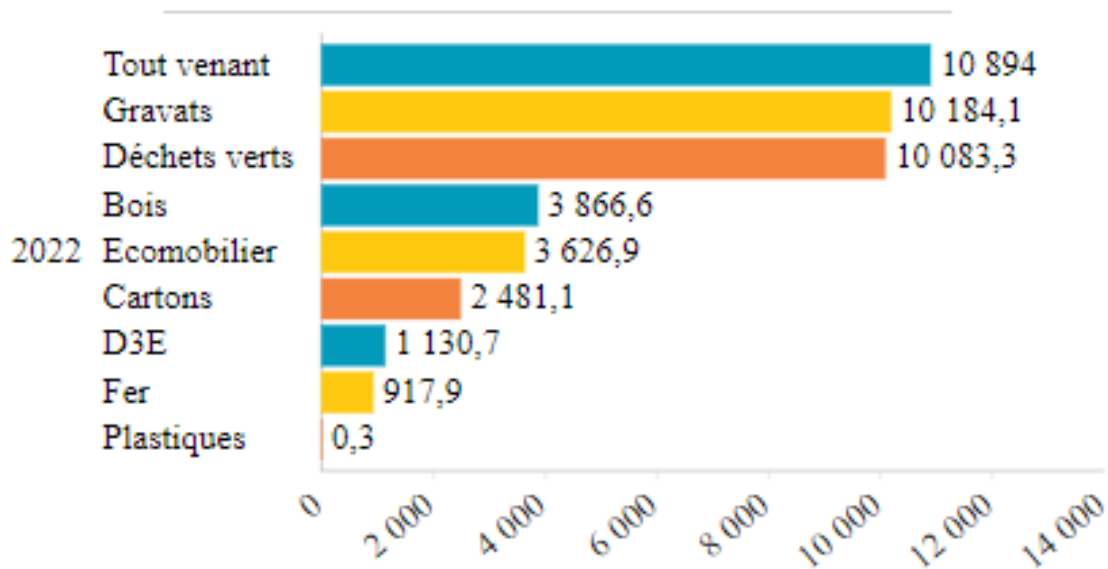


Concertina à Raissac

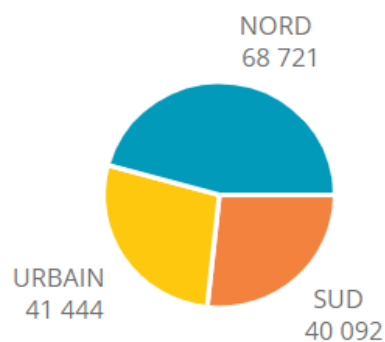
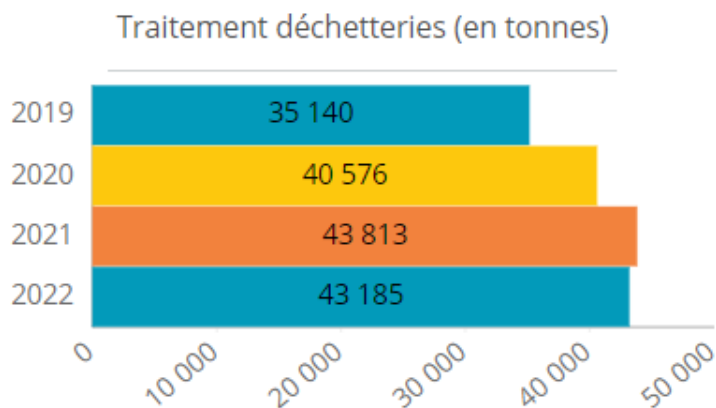
V.6 LE TONNAGE/LES DECHETS

Production en déchetteries :

Traitement Déchetterie par matières (en tonnes)



Traitement déchetteries par secteurs



V.7 LES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
BIZANET	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30		
COURSAN	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30		
FLEURY	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	
GRUISSAN	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	
LEUCATE	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	
MIREPEISSET	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30		
MONTREDON	9h00 12h00			13h30 17h30	9h00 12h00			13h30 17h30	9h00 12h00		9h00 12h00			
MOUSSAN	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30		
NARBONNE Rte BEZIERS	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	
NARBONNE Rte LUNES	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30
OUVEILLAN	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30		
PORT LA NOUVELLE	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	
PORT LEUCATE Du 16/09 au 14/06	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30		
PORT LEUCATE Du 16/06 au 15/09	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	
PORTEL			9h00 12h00		9h00 12h00		9h00 12h00		9h00 12h00		9h00 12h00			
RAISSAC		13h30 17h30	9h00 12h00			13h30 17h30	9h00 12h00			13h30 17h00		13h30 17h30		
SAINT PIERRE	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30		
SIGEAN	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	
VINASSAN	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30		

PLATE FORME DE BROUAGE

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
SIGEAN	8h00 12h00	14h00 16h45	8h00 12h00	14h00 16h45	8h00 12h00	14h00 16h45	8h00 12h00	14h00 16h45	8h00 12h00	14h00 16h45				
MIREPEISSET	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30		

V.8 LES AUTRES SERVICES

▪ LA COLLECTE DES PILES ET BATTERIES USAGÉES

Le Grand Narbonne conventionne avec la société **Corepile** qui collecte les piles et petites batteries usagées. **6 134 Kg** ont été collectés en 2022 sur l'ensemble des déchèteries.



Corepile

COMMENT CHOISIR, UTILISER ET RECYCLER ses piles et batteries!

jerecyclemespiles.com

Recycler ses piles, c'est utile !

➔ Jusqu'à **80% des métaux** contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



Collecte 2020	Collecte 2021	Collecte 2022
7 217 Kg	7 964 Kg	6 134 Kg

▪ LA COLLECTE DES NÉONS ET DES LAMPES USAGÉES

Sur l'ensemble des déchèteries du Grand Narbonne on compte **31** conteneurs de récupération des lampes à décharge et à led sous tutelle de l'éco organisme *Ecosystem*.

Collecte 2020	Collecte 2021	Collecte 2022
3 609 Kg	3 727 kg	3 776 kg

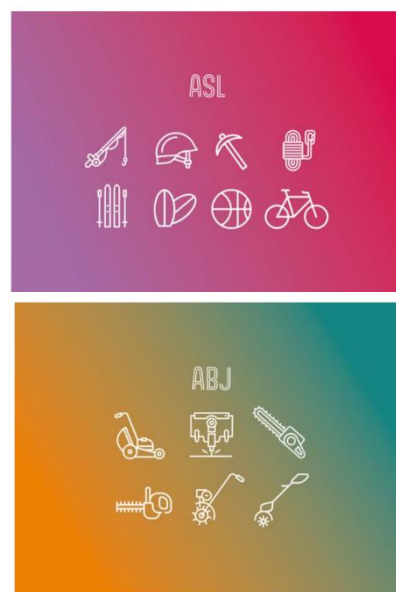


▪ LA COLLECTE DES ASL ET ABJ Th

Nouvelles filières avec **EcoLogic**

Le dispositif des responsabilités (REP) Responsabilité Elargie du Producteur a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie.

Dans ce contexte, le Grand Narbonne a conventionné avec l'éco-organisme EcoLogic pour la collecte séparée des ASL (Articles de Sport et de Loisirs) et des ABJ Th (Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques). La collecte de ces articles s'effectuera sur l'ensemble des déchèteries en 2023.



▪ ECOMAISON

Le dispositif de récupération du mobilier a été étendu dans 17 déchèteries. Seule la déchèterie de Bizanet n'est pas encore équipée.

Quelques chiffres !

- 3 626. 85 T** collectées
- 545 814.35 €** économisés (rotation + traitement)
- 110 709.60 €** économisés (coût estimé de TGAP)
- 192 483.54 €** de soutien (exercice 2022)



▪ LA COLLECTE DE LA FERRAILLE

Récapitulatif des tonnes collectées et du rachat du matériau pour l'ensemble des déchèteries du Grand Narbonne.



ANNEES	TONNES	VALEUR €
2020	989	64 868.84
2021	1 090	80 392.00
2022	918	98 130.26

▪ LA COLLECTE DES HUILES VEGETALES

Que faire de son huile de cuisson une fois qu'elle est usagée ?

Les huiles alimentaires usagées font partie des déchets recyclables collectés en déchèterie, et sont valorisées en biocarburant sur notre territoire.

Si elles sont évacuées dans le réseau des eaux usées, elles peuvent se figer et obstruer les canalisations. Elles ont également un impact néfaste sur le fonctionnement des stations d'épuration.

Le Grand Narbonne a donc contractualisé avec la société BOURREL qui assure la collecte, le traitement et la fourniture des contenants à titre gracieux.



▪ LA COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



Les déchèteries sont équipées de conteneurs maritimes sécurisés permettant d'entreposer les caisses spécifiques afin de séparer **les 4 différentes familles d'appareils** (écrans, petits appareils, gros électroménagers hors froid et gros électroménagers froid).



Quelques chiffres !

4 FAMILLES de DEEE				Tonnes collectées
HORS FROID	FROID	ECRAN	PAM *	
390,38	320,91	100,18	319,1	1 130,57

Un soutien annuel financier de : **92 725.00 €**

*Petit appareil en mélange

▪ LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

En partenariat avec ECODDS, le Grand Narbonne collecte uniquement des déchets chimiques provenant de la consommation des particuliers (et non des activités professionnelles).

Les « déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers » au sens de la loi sont issus de produits chimiques contenant une ou plusieurs molécules, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement.

Liste des catégories d'usages et des produits définis par le décret du 16 août 2012 :

POUR VOS PRODUITS CHIMIQUES USAGÉS DIRECTION LE POINT DE COLLECTE

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION

DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR : www.ecodds.com

ECO DDS
SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
FONDÉE EN 2007
DES DÉCHETS CHIMIQUES
www.ecodds.com

Pourquoi ne pas jeter les déchets chimiques avec les ordures ménagères ?

Mélanger les déchets chimiques aux ordures ménagères présente un risque pour votre santé et votre environnement. De plus, cela empêche ces ordures ménagères d'être correctement valorisées, car elles sont alors polluées par des produits chimiques. D'autre part, rapporter les déchets chimiques en déchèteries permet de les valoriser à leur tour.

Les enlèvements en déchèterie sont effectués à la demande, soit un total de **98 T** collectées de déchets diffus spécifiques sur l'ensemble des sites pour un soutien financier de **19 458.13 €**.

▪ PRODUITS HORS DDS

En complément de la collecte des DDS assurée par l'éco organisme, le Grand Narbonne a contractualisé un marché avec la Sté TRIADIS pour les DDS hors périmètre officiel, afin de prendre en charge une filière complète de tri, de valorisation et d'élimination de ces produits déposés en déchèterie.

116 tonnes de produits collectés hors périmètre (huiles usagées, huiles végétales, radiographies) pour un montant de **43 100 € TTC**.

▪ DÉCHETS VERTS

Depuis l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 (article L. 541-21-I) qui instaure le principe général interdisant le brûlage à l'air libre des déchets verts, les apports des déchets en déchèterie ont considérablement augmenté ces dernières années (avant la réglementation en 2012 6 915 T ont été déposées).

Tonnages déposés :

- 2022 : 10 083.00
- 2021 : 10 277.81
- 2020 : 10 648.28

Les déchets verts déposés en déchèterie sont valorisés. La plateforme de compostage de SEDE (Bioterra) à Narbonne produit ainsi grâce aux mélanges avec les boues d'épuration un compost

BIOTERRA

La plateforme de compostage des boues de stations d'épuration, assure la production d'amendements organiques : un compost à la norme NFU 44095 (à partir de boues, de déchets verts et de bois).

Données site de Narbonne :

Capacité

- 40 000 T de boues
- 18 000 T de déchets verts

Produit sortant

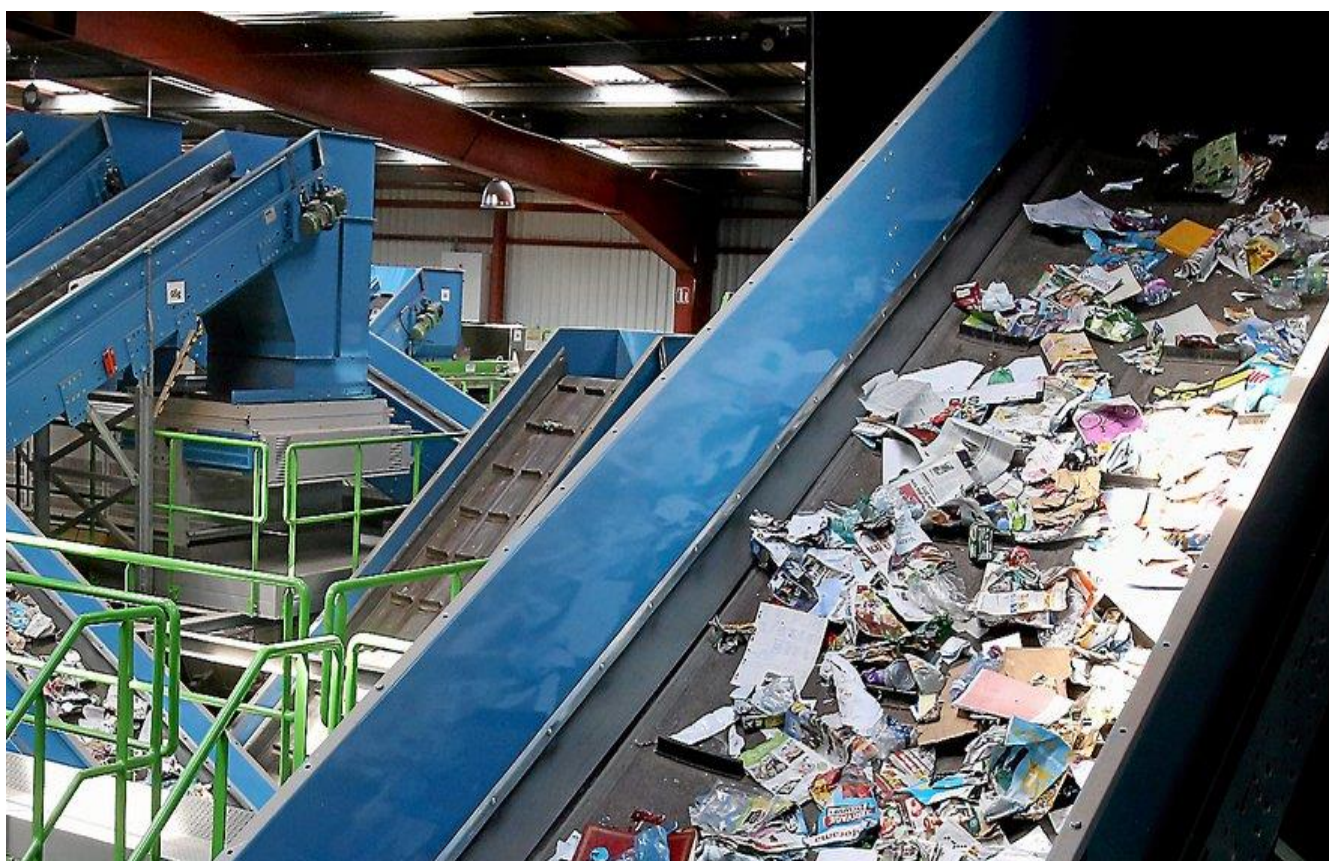
- 28 000 T de compost

▪ INCIVILITÉS

35 conteneurs brûlés, des infractions constatées en déchèteries, ce qui représente environ **3 742.00€** de changement de matériel et de travaux de réparation.



VI. LE SERVICE DU TRI SELECTIF/PREVENTION ET DE LA REDEVANCE SPECIALE



VI.1 L'ORGANISATION ET LES OBJECTIFS DU SERVICE

Poursuite de la dotation de contenants supplémentaires de tri, depuis la mise en place en janvier 2019 des extensions de consignes du tri qui facilitent le geste de tri des usagers (un seul conteneur récupère emballages et journaux, revues, magazines).

▪ LA COLLECTE SELECTIVE

Le renforcement des contenants de tri sélectif :

- ✓ 50 nouveaux bacs de tri installés notamment dans les écarts (campagnes aux alentours de la ville de Narbonne, ancienne route de Coursan, Route de Cuxac d'Aude, Bougna et le Quatourze) ...
- ✓ 20 colonnes de tri et de verre installées

On constate par rapport à 2021 :

- ✓ + 137 T pour le verre
- ✓ - 163 T pour le tri sélectif

Concernant le tri sélectif, les rachats des matières ont fortement augmenté en 2022 soit \approx 100 000 € ceci s'explique par une hausse des tonnages des bouteilles plastique et une hausse des prix de reprise.

En revanche, on constate une baisse des métaux et surtout des cartons.

Les produits de collectes sélectives (emballages ménagers recyclables) font l'objet d'un regroupement à l'Écopôle pour une expédition vers le nouveau centre d'Audeval à Carcassonne où le tri est réalisé.



Centre de Tri - Audeval à Carcassonne

▪ ECO-GESTE AU QUOTIDIEN : LE GESTE DE TRI SELECTIF RECOMPENSE

Suite à l'installation de 2 bornes de consignes RECO qui ont pour fonction de collecter les bouteilles plastique/canettes, un bilan a été effectué à l'issue d'une année d'expérience.

Pour chaque apport, des points sont convertis en dons au profit de l'association SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer).

Ont été collectées :

- ✓ 33 871 bouteilles soit 847 kg de plastique
- ✓ 7 199 canettes soit 137 kg

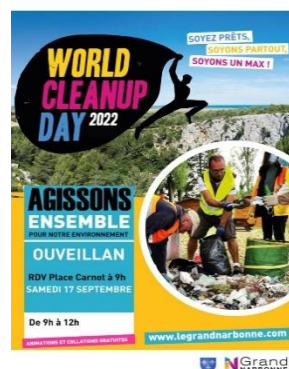


A Fleury d'Aude, remise d'un chèque de 500 € à la SNSM grâce à la collecte

▪ LES ACTIONS DE NETTOYAGE SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de la journée « **World Cleanup Day** », le Grand Narbonne soutient depuis 2019 les communes du territoire qui participent à cette action (dotation de sacs poubelle, de paires de gants et appui logistique).

Cette année 25 communes ont été recensées.



▪ UNE COMMUNICATION POUR RENFORCER LE TRI – LES ANIMATIONS

Nos ambassadeurs du tri et notre maître composteur ont assuré les animations suivantes :

- ☞ **36** évènements (marchés, foires etc...)
- ☞ **53** interventions avec le stand Citybus (soit 912 personnes sensibilisées)
- ☞ **7** communes sensibilisées au compost (530 élèves)
- ☞ **46** interventions scolaires (1 135 élèves sensibilisés)

Les moyens utilisés : Edition de plaquettes « Guide du composteur individuel et collectif », mise à disposition de transparents, présence de stand sur les évènementiels (manifestations, marchés annuels et saisonniers, foires), ateliers en établissements scolaires et centres sociaux, opération de sensibilisation en porte-à-porte, permanence téléphonique, réunions de concertations et d'information publiques, du personnel, des référents de site, journée de distribution du compost produit.

▪ LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

✓ **LE PLPDMA**

Rappel du contexte :

Dans le cadre de la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) des objectifs de réduction des DMA (déchets ménagers et assimilés) sont fixés d'ici à 2030. A ce titre, l'ensemble des collectivités ont l'obligation d'établir un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers).

Ainsi, l'Agglomération du Grand Narbonne poursuit la mise en place du PLPDMA. En fin d'année, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a validé le plan.

Objectif :

L'idée est de mettre en œuvre des actions cibles pour détourner la production de déchets. Un plan est réalisé afin de suivre et d'amender ces actions. Elles feront l'objet d'un bilan annuel et seront ajustables et révisables en fonction des besoins et des résultats.

Règlementation :

Obligation réglementaire qui s'inscrit dans la stratégie 3R (Réduire/Réemploi/Recyclage). Respecter la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Atteindre une diminution de -15% des DMA produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010, en réduisant les quantités et en limitant le gaspillage alimentaire.

✓ **LANCEMENT D'UNE ETUDE BIODECHETS**

Le Grand Narbonne a lancé une étude préalable à la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets sur son territoire. Cette étude rentrant en vigueur dès janvier 2024 concerne principalement les ménages et doit définir si le Grand Narbonne gèrera également les professionnels.

Rappel réglementaire :

« Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ». (Article R.541-8 du code de l'environnement).



La mission de cette étude s'effectue en 3 phases :

Phase 1 : État des lieux et diagnostic du territoire

Phase 2 : Étude des scénarios possibles

Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu et définition d'une zone test.

✓ **LE COMPOSTAGE**

Pourquoi composter ?

- Limiter la quantité de déchets dans nos poubelles pour réduire l'empreinte carbone, l'enfouissement des déchets et le coût de collecte et de traitement,
- Réduire l'utilisation d'engrais chimiques néfastes pour les sols,
- Bénéficier d'un fertilisant 100% naturel pour régénérer les sols et la biodiversité,
- Profiter d'un lieu d'échange et de partage entre voisins,
- Responsabiliser les individus sur la gestion de leurs déchets.

Les composteurs individuels :

Dans le cadre de sa politique de prévention et afin de diminuer la quantité de déchets enfouis, le Grand Narbonne met à disposition des habitants du territoire des composteurs.

Les composteurs collectifs :

En 2019, le Grand Narbonne a initié 3 projets pilotes sur la mise en place de composteurs collectifs. On compte **41** sites déployés sur le territoire entre 2019 et 2022 à typologies différentes.

Quelques chiffres !

Année	Nombre de site	OM Détournées en Tonne
2019	3 sites	9 T
2020	12 sites	34 T
2021	27 sites	80 T
2022	41 sites	120 T

Exemples de sites ouverts en 2022



Commune de Pouzols



*Ecole Charles Perault
à Narbonne*



*Crèche primevère
à Narbonne*

Actions de réemploi :

Dans le cadre d'une opération de prévention en partenariat avec l'association IDEAL, des composteurs collectifs de 1000L ont été fabriqués avec des palettes de bois issues des déchèteries. Ces composteurs sont prévus sur 10 sites.

Un véritable exemple d'économie circulaire.



Ex : *Commune de Bizanet*

▪ LA REDEVANCE SPÉCIALE

Afin d'associer les professionnels, les administrations, les communes qui produisent des déchets assimilables à des déchets ménagers, au dispositif de prise en charge financière du service, le Grand Narbonne possède un service de redevance spéciale. Il assure un suivi et une réactualisation des contrats auprès des redevables et sensibilise les professionnels aux enjeux de la collecte sélective.



• **Nature des déchets pris en compte** : les déchets de redevance spéciale sont ceux générés par l'activité des entreprises et assimilables à des déchets ménagers. Cette année encore une accentuation et une incitation à plus de tri des cartons a été faite auprès des professionnels.

• **Critères d'admissibilité des déchets** : tous les professionnels, générant plus de 660 litres de déchets par semaine, sont assujettis à la redevance spéciale.

• **Services mis à disposition** : 3 agents sont affectés au service « Redevance Spéciale » afin d'effectuer un suivi auprès des professionnels.

Un devis contrat de service est signé entre le commerçant redevable et le Grand Narbonne. Après une prise de contact avec le professionnel, un contrat est établi au futur redevable.

Des conteneurs de redevance spéciale sont ensuite mis à disposition des redevables.

• **Nombre de redevables** : en 2022, le nombre de redevables s'élève à **839** sur tout le territoire. 81 redevables professionnels supplémentaires ont été enregistrés pour un montant de 67 416.00 €.

▪ LA REDEVANCE COMMUNALE

La redevance communale comprend les apports en déchèteries des 37 communes y compris le syndicat du Somail. 515 000.00 € de redevance ont été enregistrés.

Ces apports correspondent aux bacs communaux (foyers, cimetières, stades...) et aux prestations exceptionnelles (nettoyages, évènementiels).

▪ ORGANISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Secteurs	Modes de collecte	Matériaux collectés	Population desservie	Contenants		
				Bacs	Colonnes aériennes	Colonnes enterrées
Narbonne	Apport volontaire	TS	56 700	1642	128	63
		VERRE			199	40
Périurbain	Apport volontaire	TS	76 709 habitants	1166	546	198
		VERRE			537	119

L'ensemble du territoire dispose de points d'apport volontaire.
 Certaines communes sont équipées de bacs, de conteneurs enterrés et de colonnes.
 La collecte de verre se fait uniquement en colonnes.

▪ PRESTATAIRES DE COLLECTE

PRESTATION DE COLLECTE	FLUX	NARBONNE			PERIURBAIN		
		Bacs	Colonnes	Conteneurs enterrés	Bacs	Colonnes	Conteneurs enterrés
SUEZ	Emballages		X	X		X	X
SUEZ	VERRE		X	X		X	X
NICOLLIN (SMN)	Emballages	X					
REGIE	Emballages				X		

Le prestataire de service SUEZ assure la collecte des colonnes tri sélectif et de verre sur la ville de Narbonne et sur l'ensemble du territoire équipé de ce type de contenants.
 La collecte des bacs de tri sélectif est effectuée par la société NICOLLIN sur Narbonne et en régie sur le reste du territoire.

VI.2 LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Contenants	Secteurs	Flux	Prestation de collecte	Moyens humains	Moyens matériels
BACS	Narbonne	TS	NICOLLIN	5 chauffeurs 4 rippeurs	3 BOM 1 micro benne
	Périurbain	TS	REGIE	2 chauffeurs 3 rippeurs	2 BOM
COLONNES	Grand Narbonne	TS	SUEZ	3 chauffeurs grutiers	1 camion grue 1 compacteur grue 1 BOM grue
		VERRE	SUEZ	2 chauffeurs grutiers	2 camions grue à préhension verticale avec benne amovible

VI.3 LES FREQUENCES DE COLLECTE PAR SEMAINE

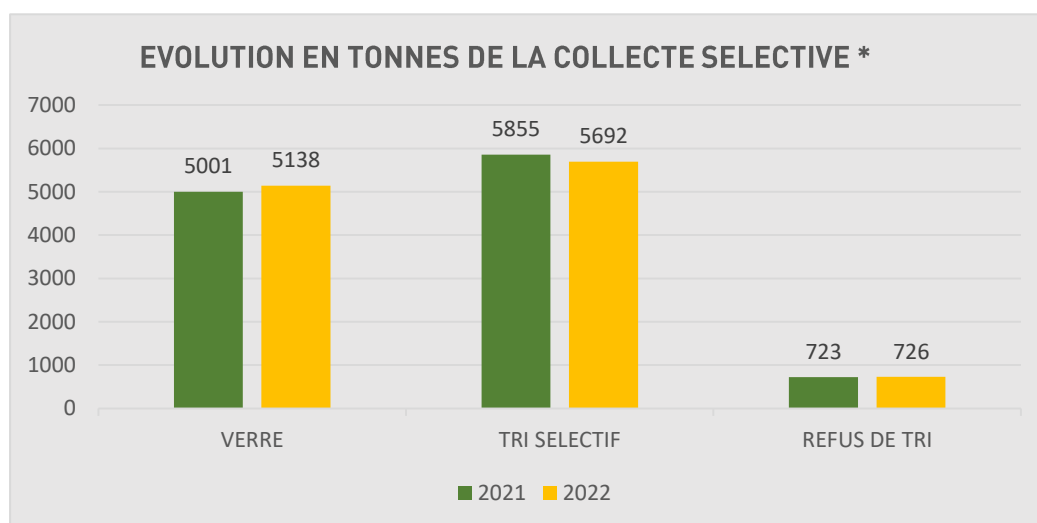
SECTEURS		Période Normale		Période Touristique	
		TS	VERRE	TS	VERRE
Narbonne	Bacs	2	1	2.5	1
Narbonne Cœur de Ville	Bacs	2	1	2.5	1
Périurbain	Colonnes	0.5	0.5	0.5	0.5
Littoral	Colonnes	0.5	0.5	1	0.5
Périurbain nord	Bacs	2	0.25	2	0.5
Périurbain sud	Bacs	1	0.25	2	0.5

Des suivis de collecte (qualité) sont régulièrement réalisés par les ambassadeurs du tri et les prestataires afin que des réajustements ciblés puissent être effectués au besoin.

VI.4 LES RESULTATS DE LA COLLECTE SELECTIVE (EMBALLAGES ET VERRE)

▪ LA COLLECTE EN TONNAGE (POPULATION INSEE 2022)

Flux	Tonnages en 2021	Tonnages en 2022	Evolution GN	Ratio en KG/HAB/AN
Verre	5001	5 138	+2.74 %	39.03
Tri sélectif	5 855	5 692	-2.78 %	43.24
Refus de tri	723	786	+ 8.71 %	5.97



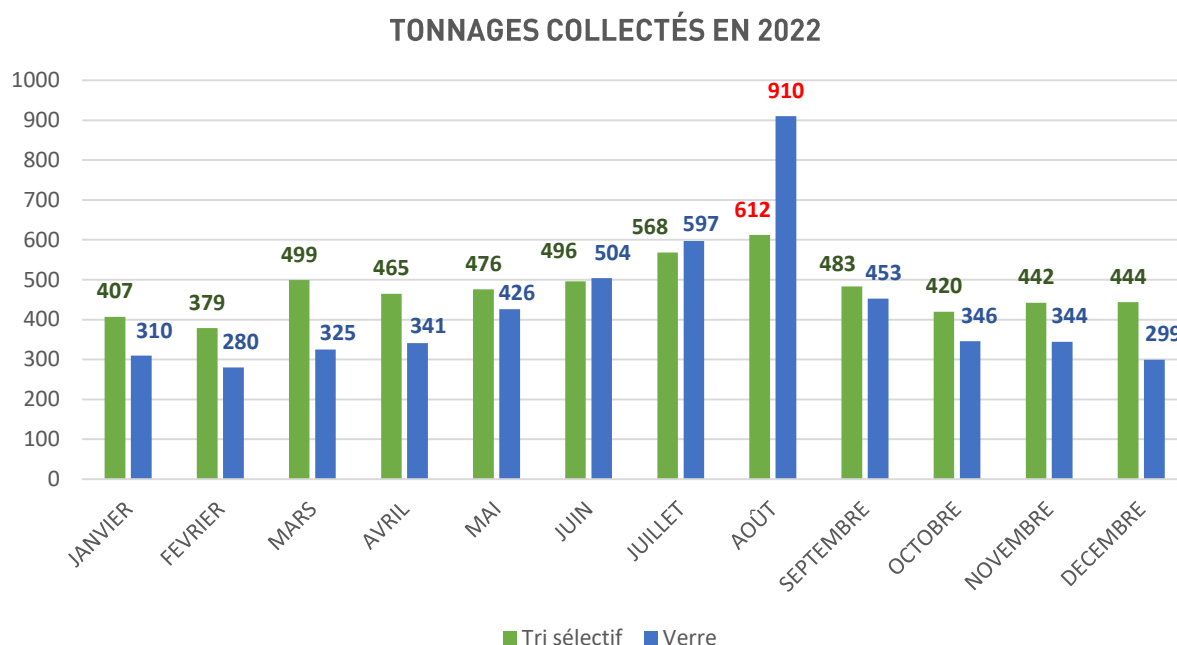
*Concernant l'évolution des tonnages (cf page 37)

Evolution des tonnages KG/An/Habitant entre 2020 et 2021				
	2021 GN	2022 GN	Evolution GN	Moyennes Nationales CITEO (2021)
Verre	37.66	39.03	+ 3.64 %	34.00
Tri sélectif	44.10	43.24	-1.95 %	35.00

Nous constatons une baisse globale du tri sélectif par rapport à 2021. Même si le flux de bouteille plastique a augmenté, c'est le flux de cartons qui a baissé par rapport à 2021.

- TONNAGES VERRE ET TRI

Une forte augmentation des tonnages constatée sur la saisonnalité avec une forte augmentation de verre au mois d'Août.



- UN PROCEDE DE TRI

La collecte du tri sélectif est assurée en régie (GN) et par les sociétés SUEZ et Nicollin et centralisée à l'Écopôle de Lambert, RN9, lieu-dit à Narbonne sur une plateforme de transfert avant d'être triée au centre d'Audeval à Carcassonne.

En 2022, des améliorations du procédé de tri ont été faites avec la mise en place de la reprise d'un nouveau flux en développement (barquettes, pots de yaourts...).



VI.5 TRAITEMENT ET VALORISATION

▪ LES FILIÈRES DE REPRISE

Dans le cadre du contrat en partenariat avec l'éco-organisme national CITEO (action et performance barème F), le Grand Narbonne a retenu le dispositif de reprise des matériaux suivants :

Matériaux triés	Option de reprise	Repreneurs	Adresse
Papiers	Option Fédération	SUEZ (repreneur local)	ZAC La Coupe Rue Antoine Becquerel 11100 NARBONNE
Cartonnettes			
Briques			
Acier			
Aluminium			
Ferrailles			
Verre	Option Filières	O-I France	64, bd du 11 novembre 1918 BP 1228 69 611 VILLEURBANNE Cedex

VI.6 LES FILIERES COMPLEMENTAIRES

▪ LA COLLECTE DE TEXTILES/LINGES/CHAUSSURES (TLC) USAGÉS

En pratique, la Sarl « Philtex and recycling » située à Garons (30) assure la mise en place de conteneurs de 3 m³. Elle assure la collecte et le tri des vêtements et accessoires de mode, le linge de maison ou d'ameublement, les chaussures, maroquinerie et peluches. Le Grand Narbonne a adhéré à l'éco organisme national (Eco TLC) et bénéficie ainsi d'un soutien financier sur le déploiement du dispositif de collecte et de valorisation des textiles.



Quelques chiffres !

132 bornes réparties sur le territoire
375 tonnes collectées

Prévisions 2023

15 bornes supplémentaires

Année	2019	2020	2021	2022
Bornes	100	120	120	132
Tonnages	320	376	421	375

On constate une baisse par rapport à 2021 avec un tonnage équivalent à 2020.

▪ LA DOTATION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

La campagne de dotation se poursuit pour permettre aux habitants de participer activement à la réduction des déchets en pratiquant le compostage domestique.



Ont été vendus :

	2020	2021	2022
Composteur plastique	252	226	200
Composteur bois		207	50 (rupture de stock)

Les centres techniques accueillent le public sur les 3 sites suivants :

- ✓ A Narbonne (rue Antoine Becquerel) tous les vendredis de 9h à 13h.
- ✓ A Ginestas tous les vendredis de 8h à 12h.
- ✓ A Sigean les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h00 et 14h à 16h.

VII. LES INDICATEURS FINANCIERS



VII.1 TAUX DE TEOM

Des travaux d'harmonisation des taux se sont traduits en 2016 par un nouveau zonage :

- ✓ **Zone 1 : 12%** (Narbonne hors Narbonne Plage)
- ✓ **Zone 2 : 13.58%** (Gruissan, La Palme, Leucate, Port La Nouvelle, Narbonne Plage et Saint Pierre la Mer)
- ✓ **Zone 3 : 17.10%** (Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize-Minervois, Caves, Coursan, Cuxac d'Aude, Fleury d'Aude hors Saint Pierre la Mer, Ginestas, Mailhac, Marcorignan, Mirepeisset, Montredon des Corbières, Moussan, Névian, Ouveillan, Peyriac de Mer, Portel des Corbières, Pouzols Minervois, Raissac d'Aude, Roquefort des Corbières, Sallèles d'Aude, Salles d'Aude, Saint Marcel sur Aude, Saint Nazaire d'Aude, Sainte Vallière, Sigean, Treilles, Ventenac, Villedaigne et Vinassan).

En 2022, les taux de TEOM ont été maintenus sans augmentation.

VII.2 BILAN ANNUEL DE L'EXERCICE 2022 DU SERVICE ENVIRONNEMENT

VII.2.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Secteur	Tonnage	Coût traitement	Coût Collecte et Fonctionnement	Total
Ordures Ménagères				
NARBONNE	23 159.02	3 658 198.80 €	3 022 148.62 €	6 680 347.42 €
PERIURBAIN NORD-EST	11 717.72	1 850 931.05 €	2 383 646.91 €	4 234 577.96 €
PERIURBAIN SUD ET LITTORAL	17 743.58	2 802 775.90 €	2 938 148.52 €	5 740 924.42 €
TOTAL	52 620.32	8 311 905.75 €	8 343 944.05 €	16 655 849.80 €
Déchèterie				
NARBONNE	9 489.00	760 568.45 €	877 858.54 €	1 638 426.99 €
PERIURBAIN NORD-EST	17 201.00	1 075 527.61 €	2 562 036.09 €	3 637 563.70 €
PERIURBAIN SUD ET LITTORAL	11 032.00	698 127.14 €	1 052 901.54 €	1 751 028.68 €
TOTAL	37 722.00	2 534 223.20 €	4 492 796.17 €	7 027 019.37 €
Tri sélectif				
Tri sélectif et RS			1 207 635.29 €	1 207 635.29 €
EMR-JRM	5 692.00	921 056.10 €	972 034.80 €	1 893 090.90 €
VERRE	5 138.00		184 636.82 €	184 636.82 €
TOTAL	10 730.00	921 056.10 €	2 364 306.91 €	3 285 363.01 €
FONCTIONNEMENT		26 968 232.18 €		
CHARGES RATTACHEES		225 202.55 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT		27 193 434.73 €		

VII.2.2 DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Matériel roulant	1 188 506.48 €
Bacs enterrés (nouveaux points et matériels)	568 130,66 €
Bacs roulants OM et RS	150 021,49 €
Berces, coffres marine, colonnes à huile	52 260,00 €
Colonnes aériennes	92 552,88 €
Fixateurs, Barrières	29 587,80 €
Construction sol autrui	147 504,36 €
Autre immo.corpo.	3 096.02 €
Emprunts et dettes assimilées	436 103.74 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2 655 601.70 €

VII.2.3 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges	7 054.90 €
Redevances BIOGAZ	260 808.36 €
Redevance Occupation Domaine Public	1 400 340.54 €
Redevances Spéciales	1 868 732.97 €
Apport pro et valorisation déchèterie	152 233.06 €
TEOM	24 037 894.00 €
Dotations et Participations	1 765 050.94 €
Autres produits de gestion courante	749 755.76 €
Eco Mobilier	192 483.54 €
DEEE	89 513.66 €
Produits exceptionnels	359 583.38 €
TOTAL RECETTES	30 883 451.11 €

VII.2.4 RECETTES LIEES AU TRI SELECTIF

		Montant détaillés En €	Montants totaux En €
Produits industriels	Métaux		98 130.26
	Autres produits (emballages et papiers voir ADELPHE)		
Soutiens éco-organismes	EcoDDS	18 444.55	1 859 217.00
	DEEE	89 513.66	
	CITEO	83 081.80	
	ADELPHE	1 668 176.99	
	Ecomaison	192 483.54	
Aides	Subvention de fonctionnement	0	0
	Reprise des subventions d'investissement	0	
TOTAL			1 957 347.26

VII.3 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Entreprises	Nature des Prestations	Type de Marché	Échéance	Montant TTC
ECOPOLE - LAMBERT	Construction et exploitation du centre de tri des déchets du Grand Narbonne	DSP	Avril 2034	11 761 813.20 €
SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT	Collecte des déchets ménagers de la Ville de Narbonne	Appel d'offres	31/12/2022	3 474 908.40 €
SUEZ RV MEDITERRANEE	Collecte des points d'apport volontaire EMR et VERRE	Appel d'offres	02/04/2023	617 418.64 €
SUEZ RV MEDITERRANEE	Prestations de transport et traitement des déchets et des boues Grand Narbonne	Appel d'offres	02/04/2023	1 159 437.95 €
TRIADIS	Collecte et traitement des produits ménagers spéciaux des déchetteries du Grand Narbonne	MAPA	30/09/2023	43 101.32 €
ELAGAGE DU SUD	Broyage des déchets verts pour le Grand Narbonne	Appel d'offres	13/05/2024	117 270.62 €
SUD OUEST CLOTURES	Travaux de clôtures et gardes corps	MAPA	16/04/2024	149 074.03 €
SUD OUEST CLOTURES	Barrières de stabilité et postes fixes	Appel d'offres	20/01/2023	25 046.00 €
CONTENUR	Achat de bacs ordures ménagère et tri sélectif	Appel d'offres	20/01/2023	237 002.42 €

UTPM ENVIRONNEMENT	Achat de colonnes aériennes tri sélectif et verre	Appel d'offres	20/01/2023	106 820.88 €
FIC SA	Achat de composteurs, récupérateur d'eau de pluie et kit économiseur d'eau	Appel d'offres	20/01/2023	5 184.00 €
TORT	Achat de sacs ordures ménagères	Appel d'offres	20/01/2023	79 464.90 €
EMRAUDE ID	Achat de composteurs en bois individuels et collectifs	Note de traçabilité	11/02/2023	27 404.40 €
FRANS BONHOMME	Achat de récupérateur d'eau de pluie	Note de traçabilité	14/10/2023	13 550.40 €
CONNECT SYTEE	Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers et les produits de collecte sélective	Appel d'offres	11/12/2021	603 314.66 €
NSE - NEGOCE SERVICE ENVIRONNEMENT	FOURNITURES DE BENNES AMOVIBLES DE DECHETTERIES	MAPA	08/10/2021	64 764.00 €
CASTAN	REPARATION DES COFFRES DES DECHETTERIES	MAPA	27/10/2023	18 183.00 €
COLLECTE LOCALISATION SATELLITES	Maintenance de la solution NOVACOM - géolocalisation véhicules de collecte de déchets ménagers et assimilés	Marché négocié	19/04/2022	31 169.40 €

VII.4 MATRICE DES COÛTS

VII.4.1 DEFINITION

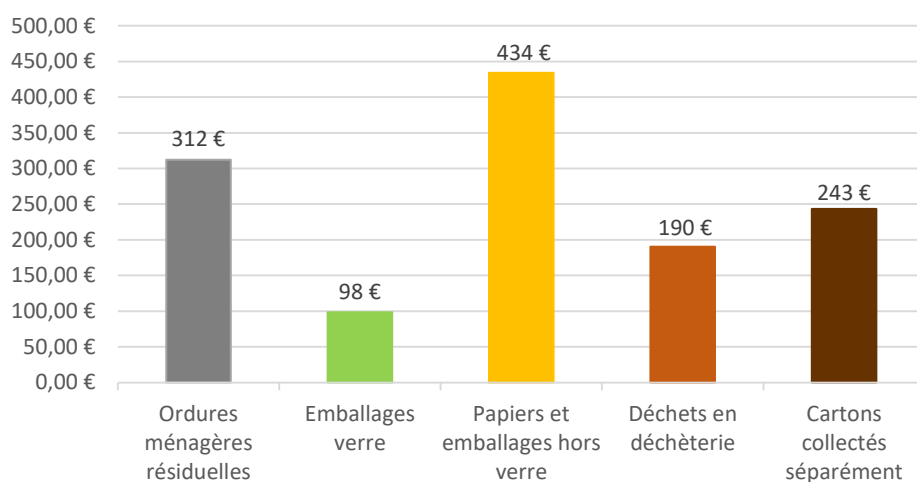
La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Intégrée dans SINOE® Déchets, la matrice permet d'accéder immédiatement à de nombreux indicateurs pertinents.

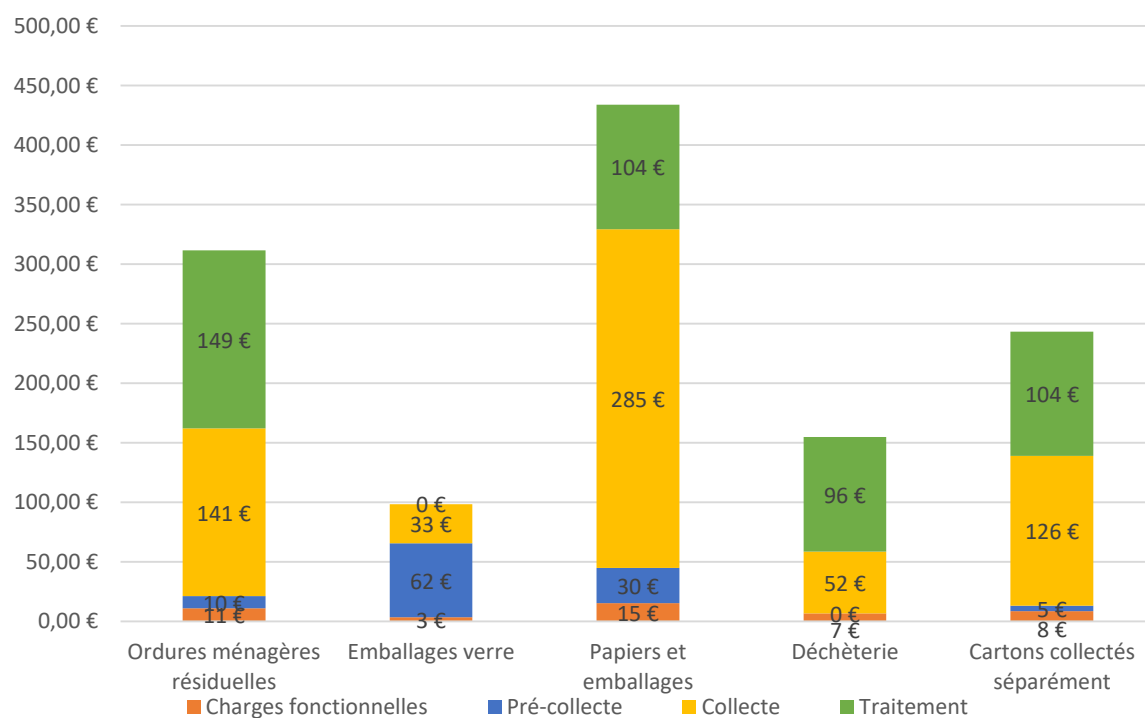
VII.4.2 COUT COMPLET HT PAR TONNE

Le coût complet correspond à la somme de l'ensemble des charges liés à l'exercice de la compétence collecte des déchets. Il comprend les différents postes de dépenses présentés ci-dessous.

Coût complet à la tonne par flux HT



Répartition du coût complet à la tonne par flux HT



VIII. GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la **Maîtrise** de l'Energie

Ambassadeurs du Tri : personne en charge d'informer la population aux bons gestes de tri de déchets et d'ordures ménagères afin d'améliorer et d'augmenter la collecte de déchets triés

Apport volontaire : poubelle partagée

Biodéchets : Déchets biodégradables (alimentaires et déchets verts)

BOM : Benne à Ordures **Ménagères**

C7 = Collecte sur 7 jours par semaine

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets **Ménagers** et **Assimilés**

DSP : Délégation du Service Public

EMR : Emballages **Ménagers Résiduels**

JRM : Journaux Revues **Magazines**

MAPA : **Marché Public** à Procédures **Adaptées**

OM : Ordures **Ménagères**

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets **Ménagers Assimilés**

RS : Redevance Spéciale

TEOM : Taxe d'Enlèvement d'Ordures **Ménagères**

TS : Tri Sélectif